

Commune de SAINT MICHEL EN L'HERM

4, rue Paul Berjonneau
85580 SAINT MICHEL EN L'HERM

INVENTAIRE ZONES HUMIDES

***Lotissement « le Clos des Sarments »
A SAINT MICHEL EN L'HERM***

Dossier n° 25-574 édité en Décembre 2025 par :



GUILLAUME MARAIS INGENIERIE

15 bis, rue Gambetta
85100 Les Sables d'Olonne
www.guillaume-marais-ingenierie.fr
gmi.vendee@gmail.com
06 86 75 43 87

Sommaire

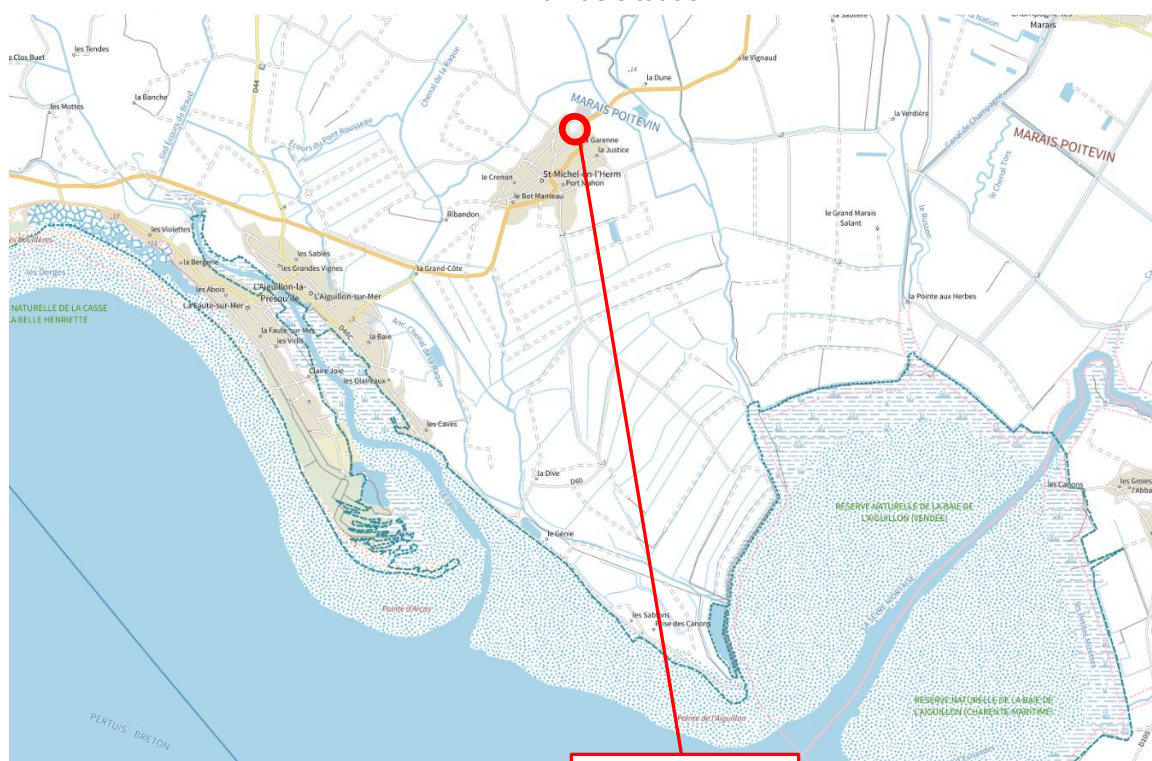
1. INTRODUCTION	1
2. INVENTAIRE ZONES HUMIDES.....	2
2.1. INVENTAIRES GENERAUX.....	2
2.2. EXPERTISE SUR LA ZONE D'ETUDE	2
2.2.1. <i>Analyses floristiques</i>	2
2.2.2. <i>Analyse pédologique</i>	3
2.2.3. <i>Conclusion</i>	3

1. Introduction

Dans le cadre des études préliminaires à l'aménagement du lotissement communal « Le Clos des Sarments » au nord du bourg de SAINT MICHEL EN L'HERM, GMI a été missionné par la commune afin de réaliser un inventaire Zones Humides sur les parcelles du projet.

Parcelles cadastrales du projet : AD 419, 521, 557, 558, 561 et 612p
Pour une superficie totale de 4228 m²

Plan de situation

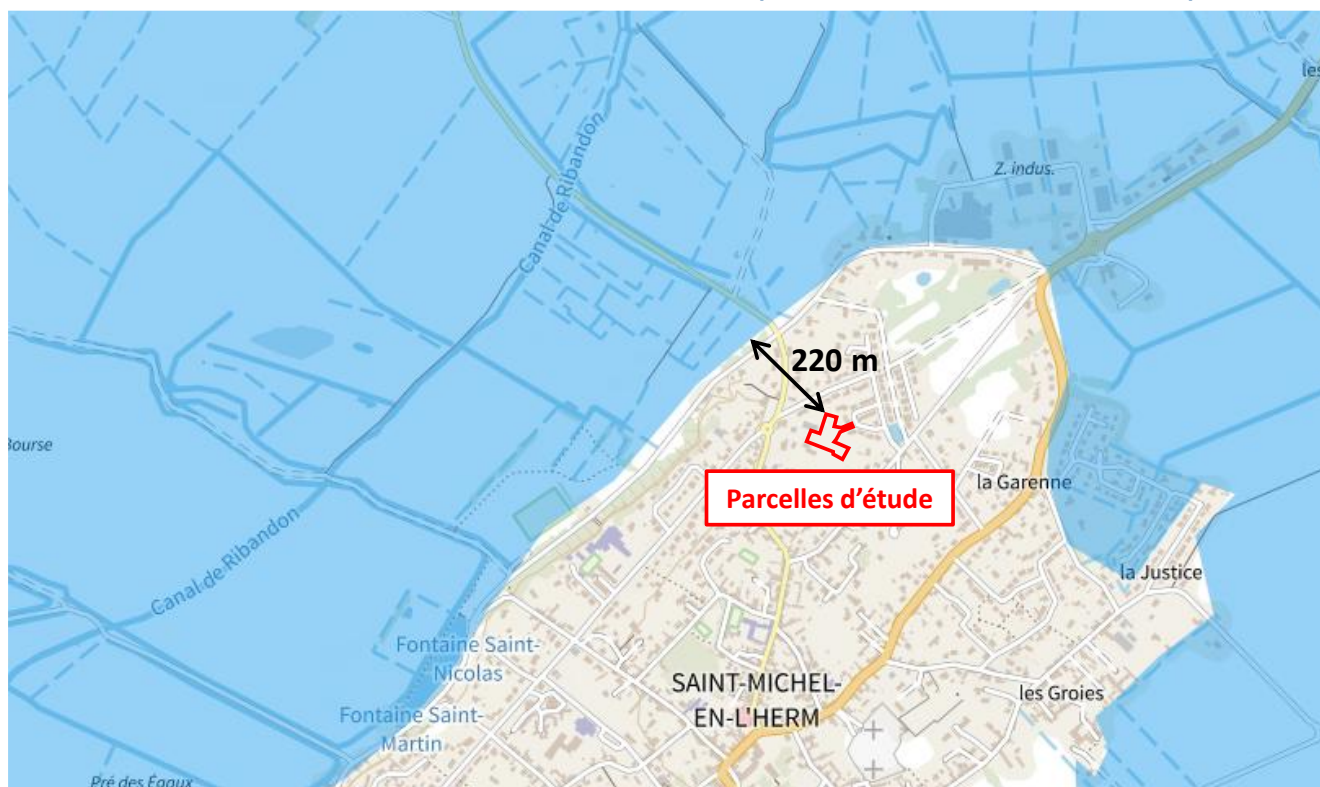


2. Inventaire zones humides

2.1. INVENTAIRES GENERAUX

Le PLU en vigueur fait apparaître une zone humide (zone humide du Marais Poitevin) tout autour du bourg de la commune de SAINT MICHEL EN L'HERM qui, au niveau topographique, forme un îlot dans le paysage du marais.

Extrait de l'inventaire communal des zones humides (Source SIG Réseaux Zones humides)



2.2. EXPERTISE SUR LA ZONE D'ETUDE

Un diagnostic précis a été réalisé sur les parcelles d'étude et ce, sur la base des critères pédologiques (recherche des sols hydromorphes) et floristiques (recherche des espèces hygrophiles) conformément à l'arrêté de 2008 (modifié en 2009) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Les visites de terrain ont été réalisées en juin et novembre 2025.

2.2.1. Analyses floristiques

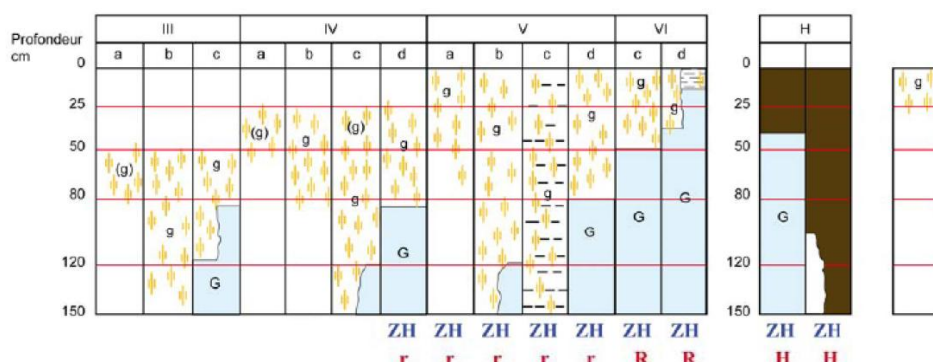
Les parcelles d'étude sont des anciens vergers et fonds de jardins non caractéristiques de zones humides :

- Strate herbacée : dactyle aggloméré, houlque laineuse, trèfle, renoncule acre, liseron, pissenlit, ronciers, etc...
- Arbres : Marronniers, châtaigniers, figuiers, noisetiers, pommiers, cerisiers, laurier sauce, etc...

2.2.2. Analyse pédologique

Etant donnée l'homogénéité des sols, des terrains et de leur topographie, seuls 3 sondages pédologiques ont été réalisés sur les parcelles d'étude.

Les caractéristiques des sondages pédologiques peuvent être comparées aux critères généraux des sols de zones humides ci-contre, définis dans l'arrêté de 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides :



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

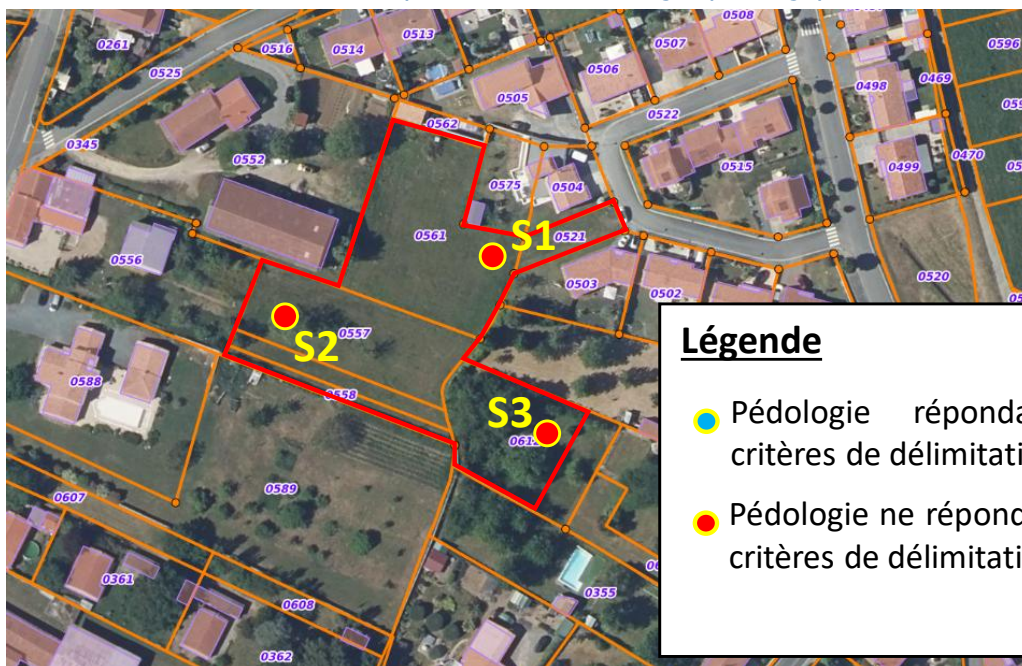
- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Les observations effectuées sur ces sondages et le classement des sols sont présentés dans le tableau suivant :

Sondages	Profondeur	Observations		Classement GEPPA	Sol zone humide
S1	0 – 80 cm	Limons argileux à argiles limoneuses	Aucun trait rédoxique	NC	Non
S2	0 – 80 cm	Limons argileux à argiles limoneuses	Aucun trait rédoxique	NC	Non
S3	0 – 80 cm	Limons argileux à argiles limoneuses	Aucun trait rédoxique	NC	Non

Implantations des sondages pédologiques



Légende

- Pédologie répondant aux critères de délimitation de ZH
- Pédologie ne répondant pas aux critères de délimitation de ZH

Sans échelle

2.2.3. Conclusion

Aucune zone humide n'est présente sur les parcelles d'étude selon l'arrêté de 2008.